

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 19 octobre 2016**

---

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 9

*Travaux de la Commission de la pédagogie du 13 septembre 2016*  
*Unités d'enseignement optionnelles : demandes d'ouverture à l'ESPE*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 21 septembre 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 28 voix pour (unanimité) :**

**L'ouverture à l'ESPE de 2 unités d'enseignement optionnelles :**

- « Démarche action citoyenne »,
- UE optionnelle s'adressant aux étudiants de Master MEEF 1 et 2 qui partent à l'étranger et la validation des modèles pédagogique et économique.

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé de décisions de la CFVU du 21 septembre 2016*  
*Compte-rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 13 septembre 2016*  
*Tableau « Unités d'enseignement optionnelles »*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement